



# DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE 2020/2021 À REMPLIR

Liste des copies de documents à fournir



## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT À INSCRIRE

Nom :

Prénom  Sexe :  féminin  masculin

Date de naissance       Lieu de naissance       Dépt.

Adresse

CP  Ville:

## NIVEAU À LA RENTRÉE 2020

1.  Maternelle  Primaire  
 PS  MS  GS  CP  CE1  CE2  CM1  CM2

2. Nom de l'établissement fréquenté précédemment :

Marie Curie, Pia  François Mitterrand Maternelle, Pia  Autre école, précisez nom et commune : \_\_\_\_\_

Louis Torcatis, Pia  François Mitterrand Élémentaire, Pia \_\_\_\_\_

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE RESPONSABLE LÉGAL

Nom :  Prénom :

Numéro de tél. :

Autres enfants scolarisés sur Pia :  Oui  Non

Si oui, quelle école :  Marie Curie  François Mitterrand Maternelle  
 Louis Torcatis  François Mitterrand Élémentaire

**Avant de renvoyer ce document,  
merci de vérifier que vous avez bien fourni toutes les pièces justificatives demandées.  
Voir au verso ->**

RESERVÉ AU SERVICE :

dossier reçu le :

AVIS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Signature :

Maternelle :  Marie Curie  François Mitterrand  
Elémentaire  Louis Torcatis  François Mitterrand

**À noter :** après avis de la commission, le responsable légal devra prendre rendez-vous avec le directeur.rice de l'établissement scolaire pour finaliser l'inscription scolaire.

Maternelle :  
Marie Curie, Mme Berthet : 04 68 63 11 04  
François Mitterrand, M. Deunf : 04 68 52 85 15

Elémentaire :  
Louis Torcatis, Mme Picard : 04 68 63 05 05  
François Mitterrand, Mme Ausina : 04 68 52 58 14

# DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE 2020/2021 LES DOCUMENTS À FOURNIR

## Quels sont les enfants concernés pour l'année scolaire 2020/2021 ?

- Les nouveaux arrivants sur Pia.
- Les enfants qui changent d'école après un déménagement sur Pia.
- Les enfants nés en 2017 et qui entrent en petite section de maternelle
- Les enfants nés en 2014 déjà scolarisés à Pia et qui passent de la grande section au CP.

## Comment s'inscrire ?

### > Dans un premier temps : à la mairie

Après avoir renseigné toutes les rubriques de la demande d'inscription scolaire (cf. verso), vous devez le retourner en mairie, jusqu'au **17 août 2020** accompagné des pièces justificatives demandées soit par courrier, soit en le déposant au : Service des Affaires Scolaires hôtel de ville 18 av Maréchal Joffre 66380 Pia

### > Dans un second temps : à l'école

Après réception de la décision de la commission scolaire, vous devez prendre contact avec le directeur.trice de l'école pour procéder à l'admission définitive de votre enfant.

**Attention :** ne pas oublier de se présenter à ce rendez-vous muni de cette fiche, qui atteste que les formalités avec la mairie ont bien été effectuées. Votre enfant ne pourra être admis dans son école sans inscription administrative préalable à la mairie.

## DOCUMENTS À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT



**Attention : fournir uniquement des copies** (Sans agrafes)  
**tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte**

- Cette demande d'inscription scolaire (cf verso)
- 1 copie complète du livret de famille (pages parents et tous les enfants)
- 1 copie de la page « vaccinations Diphtérie - Tétanos - Polio » du carnet de santé
- 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 2 mois : quittance EDF ou d'eau,
- Assurance habitation ou bail
- Si scolarisé dans un autre établissement, hors commune, «certificat de radiation»

## Et aussi

### Pour les personnes hébergées

Venir retirer un formulaire au Service des Affaires Scolaires il faudra le compléter avec les documents suivants :

#### • l'une par l'hébergeant

=> Présenter l'original de la carte nationale d'identité + copie recto-verso, un justificatif de domicile de moins de deux mois : facture EDF ou eau uniquement.

#### • L'autre par l'hébergé

=> Présenter carte nationale d'identité puis un justificatif de résidence à l'adresse déclarée dans un délais d'un mois : attestation CAF, CPAM, Pôle emploi uniquement.

Renseignements Service des Affaires Scolaires  
Mairie 18 avenue Maréchal Joffre - Pia  
04 68 63 75 77 / affairescolaires@pia.fr  
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h  
Fermé au public le mardi et vendredi après-midi

